

## Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 22/2016

Objets du préavis :

- Remplacement d'un tracteur pour le secteur de l'entretien du domaine public EDP

Conseil Communal

De et à Payerne

Payerne, le 15.11.2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission chargée de l'étude du préavis 22/2016 était composée de Messieurs

- Oulevey Pierre
- Perey Stéphane
- Rosset Alexandre
- Schmid Nicolas
- Marguet Christian
- Diserens Jean-David, en tant que président-rapporteur.

La conseillère Ney Zagorka était absente et non excusée. La commission s'est réunie à une reprise, le mercredi 9 novembre 2016. Le municipal André Bersier nous a rejoints en cours de séance. Nous le remercions d'ores et déjà pour sa disponibilité et ses réponses apportées.

Aujourd'hui, le secteur EDP est amputé d'un tracteur acheté d'occasion en 2001, utilisé principalement en forêt et l'hiver pour le déneigement. Ce tracteur est tombé en panne définitive en août 2016 et le coût de réparation est estimé à 15'000.- ce qui dépasse largement la valeur actuelle du tracteur estimée à Fr. 6'000.- (Ford 6640).

De ce fait, il devient urgent de le remplacer, étant donné que ce véhicule est indispensable pour le déneigement de cet hiver. Ceci a précipité l'élaboration d'une demande de crédit en urgence pour le remplacement de ce tracteur.

Compte tenu de son utilisation principale en forêt et pour les opérations de déneigement, le choix de remplacement s'est logiquement porté sur un tracteur.

Notre atelier mécanique du secteur EDP s'est mis à la recherche d'un modèle adapté à nos besoins. Aussi, un garage spécialisé de la région nous a proposé un tracteur de démonstration âgé de 2 ans avec 350 heures au compteur.

Voici les spécificités de ce véhicule :

- tracteur de marque New Holland, type T5.115 DC ;
- avec attelage automatique et attelage pilon fixe ;
- pompe hydraulique ;
- relevage avant, avec prise de force ;
- équipements complémentaires d'origine :
  - 1 chargeur de marque Quicke ;
  - 1 fourche croco de 2 m 10 ;
- équipements annexes pour nos besoins :
  - Souffleur à feuilles adapté au tracteur ;
  - Broyeur polyvalent de marque Kuhn (remplacement du broyeur actuel Agrimaster).
- la garantie pour ce tracteur est d'une année.

Le coût d'achat de ce véhicule est le suivant :

- Tracteur New Holland TS 115 DC net selon offre	TTC Fr. 65'000.-
- équipements complémentaires d'origine selon offre	Fr. 19'000.-
- équipements pour nos besoins selon offre	Fr. 24'200.-
<b>Total net TTC avec équipements</b>	<b>Fr. 108'200. –</b>

La commission c'est interrogée sur les points suivants:

- La nécessité d'avoir de ce véhicule vu le nombre d'heures d'utilisations annuelles (300 heures en 2015)
- Si la commune pouvait se passer de ce véhicule cet hiver

Le municipal André Bersier nous a confirmé que la commune doit avoir un véhicule de ce type dans son parc (même pour un faible taux d'utilisation). Il nous a aussi confirmé l'urgence de l'achat de ce véhicule qui est indispensable au déneigement de la ville. Autrement la commune pourrait faire recours à des sociétés tierces pour venir déneiger ou louer un véhicule en attendant.

En conclusion, la commission se prononce favorablement sur les conclusions de ce préavis. Il s'agit d'un outil de travail pour la sécurité dans notre ville en hiver et pour l'entretien de nos forêts. La commission, à l'unanimité de ces membres, vous propose de voter les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

**vu** le préavis n° 22/2016 de la Municipalité du 12 octobre 2016 ;

**ouï** le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide :**

**Article 1.:** d'autoriser la Municipalité à remplacer le véhicule du secteur de l'EDP tel que décrit dans le présent préavis pour un montant de Fr. 108'200. – ;

**Article 2 :** d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 108'200. – par les fonds disponibles en trésorerie ;

**Article 3 :** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant de Fr. 108'200. – et de l'amortir sur une durée de 10 ans.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Pour la commission



Jean-David Diserens  
Président-rapporteur